

DEMANDE DE PROPOSITION

Date : : 21 octobre 2026

Objet : : Demande de proposition pour l'acquisition, le paramétrage et la mise en service d'un progiciel de comptabilité Cloud/SaaS, multi-devises, bilingue, conforme au SYCEBNL et intégré au reporting du siège, pour le Bureau du Bénin de Counterpart International

Nature du Service : Acquisition de progiciel comptable Cloud/SaaS ; paramétrage ; formation ; assistance, maintenance et support

Q&A: 26 octobre 2026 à 17h30 du bénin

Reference du RFP : RFP-2026-1130-04

Date de clôture : 02 novembre 2026 à 17h30 du bénin

Counterpart International, Inc. (ci-après « Counterpart ») sollicite des propositions pour la sélection d'un éditeur, d'un distributeur ou d'un intégrateur chargé de fournir, de paramétrer et de mettre en service un progiciel de comptabilité Cloud/SaaS pour son Bureau du Bénin, tel que décrit dans le présent appel à propositions. Ces services sont requis pour la tenue de la comptabilité du Bureau, notamment dans le cadre du Projet McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition « Diàna nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier), financé par le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

Les entreprises soumettant une proposition en réponse au présent appel à propositions (ci-après « les Soumissionnaires ») pour les services décrits ci-dessous ne sont soumises à aucune obligation de le faire. Le Soumissionnaire supporte l'intégralité des coûts liés à la préparation et à la soumission de sa proposition.

Le présent appel à propositions comprend les sections suivantes :

Section I : Instructions aux soumissionnaires ;

Section II : Spécifications techniques et étendue de la mission ;

Section III : Annexes

Toute correspondance et/ou demande concernant cette RFP doit être demandée conformément à la Section I, Clause 08, Clarifications.

Les Instructions aux Soumissionnaires (Section I) ne font pas partie de l'offre ni de l'attribution résultante, le cas échéant. Ils ont l'intention d'aider les soumissionnaires à préparer les offres. Aux fins de l'interprétation de la Section I, sauf indication contraire, le nombre de jours indiqué ici sera constitué de jours calendaires consécutifs. La soumission des offres doit être réalisée conformément à la section I, clause 09, Soumission des offres.

Sommaire

DEMANDE DE PROPOSITION	1
SECTION I: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
1. Introduction.....	3
2. Eligibilité.....	3
3. Préparation des propositions	3
4. Contenu des proposition	3
A. <i>Dossier administratif</i>	3
B. <i>Proposition Technique</i>	4
C. <i>Proposition Financière</i>	5
D. <i>Références</i>	5
5. Format et signature de la proposition.....	5
6. Période de validité de la proposition.....	6
7. Délais et propositions tardives	6
8. Clarification des documents d'appels d'offres	6
9. Soumission des offres	6
10. Modification des documents	7
11. Modification des propositions.....	7
12. Critères pour l'attribution et l'évaluation	7
12.1 Évaluation des offres techniques (70 points)	7
12.2 Évaluation des offres financières (30 points)	9
12.3 Note finale et attribution	10
13. Droit de Counterpart d'accepter toute offre et de rejeter toute proposition ou une partie.....	10
14. Négociation	10
15. Notification de l'attribution	10
16. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions.....	10
17. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions générales	11
SECTION II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES	12
Contexte	12
Objectifs.....	12
Résultat attendu :.....	12
Portée des services à couvrir par le progiciel :	13
Methodologie et approche.....	15
Livrable et calendrier	15
Qualification institutionnelles	16
Exigence linguistique.....	16
Période d'exécution	17
Confidentialité, propriété et protection des données	17
SECTION III: ANNEXE	18
A. Liste de controle.....	18
B. Modèles de lettre de Motivation	19
C. Questionnaire de la divulgation de l'IA	21
Annexe D : Matrix de conformité.....	23
Merci d'en faire la demande en écrivant à l'adresse : à mgd.benin@counterpart.org	23
D. References.....	24
E. Tableau de proposition financière.....	25
.....	25

SECTION I: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Introduction

1.1 Demande de proposition (RFP) n° RFP-2026-1130-04

Counterpart, agissant par le biais de son Bureau du Bénin, sollicite par la présente des offres pour la fourniture des services tels que décrits à la Section II (Spécifications techniques).

Counterpart souhaite doter son Bureau du Bénin d'un système comptable moderne, sécurisé, entièrement dématérialisé et accessible en ligne, qui réponde simultanément aux exigences de la comptabilité locale (SYCEBNL, en XOF et en français) et aux besoins de reporting du siège (plan de comptes du siège, en USD). Le principe attendu est : **une seule saisie comptable, deux restitutions comptables.**

2. Eligibilité

2.1 Un soumissionnaire sera considéré comme inéligible s'il a été suspendu, exclu ou autrement jugé inéligible, comme indiqué soit (1) la « Liste des parties exclues des programmes fédéraux non-marchés » et/ou (2) les « Listes consolidées des ressortissants désignés ».

2.2 Peuvent soumissionner les éditeurs, distributeurs et intégrateurs de progiciels comptables ayant l'existence juridique et la capacité de contracter, et capables d'assister le Bureau au Bénin. Un distributeur ou un intégrateur doit justifier de son habilitation par l'éditeur

3. Préparation des propositions

3.1 Les soumissionnaires doivent examiner attentivement les spécifications et toutes les instructions contenues dans cette RFP. Le non-respect de cette obligation sera au péril du soumissionnaire.

3.2 Les propositions préparées par le soumissionnaire et toute la correspondance liée à l'offre et échangée entre le soumissionnaire et Counterpart doivent être en français.

4. Contenu des proposition

4.1 Les offres soumises doivent comporter les documents suivants :

- A. Dossier administratif
- B. Proposition technique
- C. Proposition financière
- D. Reference

A. Dossier administratif

Tout soumissionnaire (éditeur, distributeur, intégrateur ou personne morale) souhaitant participer au présent appel d'offres devra fournir un dossier administratif complet comprenant les documents suivants :

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire en signe d'acceptation des conditions de la mission (voir le modèle en Section III) ;
- Une copie du registre de commerce (RCCM) et/ou la copie des statuts de l'entreprise
- Copie de l'attestation IFU
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Formulaire Section 889 signé

- Être en mesure de fournir en cas de contractualisation les pièces suivantes sur demande de Counterpart :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de non-exclusion du marché public en République du Bénin ;
 - Attestation de régularité fiscale ;
 - Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS

Counterpart International, Inc. se réserve le droit de demander tout document ou information complémentaire nécessaire à l'appréciation de la conformité administrative, des capacités techniques et de l'expérience des soumissionnaires. Toute offre incomplète ou non conforme aux exigences administratives pourra être rejetée.

B. Proposition Technique

L'offre technique devra démontrer la compréhension du besoin par le soumissionnaire ainsi que sa capacité à le satisfaire. La proposition technique sera soumise sous forme de fichier PDF unique et devra inclure les éléments suivants :

- La présentation détaillée du logiciel :
 - Son éditeur
 - Le cas échéant, du distributeur
 - L'intégrateur, avec leurs rôles respectifs ;
 - L'architecture technique,
 - L'hébergement (pays, hébergeur, centres de données) et
 - La sécurité,
- La description de la conformité au Code du numérique béninois (exigence T-03) ;
- La matrice de conformité (Annexe D, communiquée sur demande, voir clause 8) renseignée pour chaque exigence : Oui / Partiel / Non / En développement, version du logiciel concernée et référence de la preuve, datée et signée.

NB :

- **Une Exigence de réponse OUI obtient 100 % des points liés au critère**
 - **Une Exigence de réponse Partiel obtient 50 % des points liés au critère**
 - **Une Exigence de réponse Non obtient 0 % des points liés au critère**
 - **Une fonction « en développement » n'est pas considérée comme disponible ;**
- La description technique du mécanisme de restitution siège à partir d'une saisie unique ;
 - La description de la gestion des comptes non mappés, des dérogations et des corrections ;
 - La description du mécanisme de conversion XOF / USD et des méthodes de taux disponibles ;
 - Une **attestation signée** indiquant si la production du reporting siège exige ou non une ressaisie ou une imputation manuelle des transactions ;
 - La méthodologie de déploiement, de reprise des données et de formation, et le calendrier (mise en production sous 10 jours) ;
 - L'organisation du support et les niveaux de service proposés ;
 - Copies des attestations de bonne fin d'exécution / procès-verbaux de réception et copies de contrat pour chaque marché évoqué ;

L'offre technique devra démontrer de manière claire la capacité de la société à livrer une solution conforme au SYCEBNL, au principe « une saisie, deux restitutions » et aux exigences d'un bailleur international.

C. Proposition Financière

La proposition de coût doit être soumise au format Microsoft Excel, déverrouillée et avec toutes les formules intactes. Elle présentera de manière détaillée les coûts liés à l'exécution de la mission, selon le tableau de la Section III, E, en distinguant : abonnement annuel (par utilisateur ou forfaitaire), hébergement et sauvegarde, paramétrage, formation, support et maintenance. Elle doit inclure :

- Les prix de chaque poste, en XOF, présentés **hors taxes et toutes taxes comprises** : Counterpart International est enregistré au Bénin et prévoit de recevoir une exonération des impôts, droits et TVA de la République du Bénin ;
- Aucune taxe (y compris la TVA) ni aucun frais ne pourra être ajouté ultérieurement. L'ensemble des coûts liés à la logistique, notamment les frais de déplacement et de formation, devront être inclus dans l'offre financière du soumissionnaire, Counterpart ne prenant en charge aucun coût non prévu dans la proposition ;
- Le soumissionnaire devra disposer d'un compte bancaire permettant la réception des paiements par voie électronique ou par virement ; Counterpart paiera en monnaie locale (XOF) selon les instructions de la Banque centrale du pays ;
- Aucune avance ne sera consentie ; le soumissionnaire est responsable du financement de la prestation et établit son offre en conséquence. Le paiement intervient 30 jours après la réception et l'acceptation du livrable ou du service, uniquement à l'entité soumissionnaire identifiée au contrat, jamais à un tiers.

Un contrat sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu. Il pourra être renouvelé à la fin de la période contractuelle à l'issue d'une évaluation concluante.

D. Références

Le soumissionnaire doit fournir au moins **deux (2) références professionnelles** vérifiables d'utilisateurs à but non lucratif sous SYCEBNL dans l'espace OHADA, avec un contact joignable, au format Microsoft Word ou PDF (voir Section III). Chaque entrée de référence doit inclure :

- Titre de l'activité
- Lieu de l'activité
- Brève description du type de services fournis et de sa pertinence par rapport à la présente offre
- Période d'exécution
- Numéro de téléphone
- Contractant principal ou sous-traitant
- Montant de l'activité
- Nom et contact du client

Counterpart peut contacter directement les références listées et n'acceptera pas de copies de lettres de recommandation ou de certification tierce en lieu et place de références vérifiables. Cette investigation si elle est faite, permettra à Counterpart de vérifier les références fournies d'une part et, d'autre part, de recueillir l'expérience des utilisateurs auprès des références fournies.

5. Format et signature de la proposition

Le soumissionnaire doit préparer une proposition complète composée de quatre parties distinctes : 1) Dossier administratif 2) Proposition technique, 3) Proposition de coûts, 4) Références. Chaque partie

doit inclure toutes les sections et informations requises telles que définies à la clause 4, Contenu de la proposition de cette RFP. La proposition doit être signée et datée par une personne dûment autorisée à représenter et lier le soumissionnaire aux termes de la proposition ; les propositions non signées peuvent être jugées non réactives et rejetées sans autre considération.

6. Période de validité de la proposition

Les offres resteront valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de l'offre. Une proposition valable pour une période plus courte sera rejetée comme non réactive.

7. Delais et propositions tardives

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que son offre soit reçue par son Partenaire avant la date limite d'offre de 02 novembre 2026 à 17H30 (heure locale du Bénin). Les soumissions électroniques sont obligatoires. Les offres envoyées par fax ou en main propre ne seront pas acceptées.

Une offre reçue après la date limite de soumission des offres sera rejetée à moins que Counterpart ne juge dans son intérêt d'accepter et d'évaluer l'offre. Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que leurs offres soient reçues conformément aux instructions indiquées ici.

8. Clarification des documents d'appels d'offres

Les clarifications de cette RFP peuvent être demandées par écrit au plus tard 26 octobre 2026 à 17H30 min. Le contact pour demander des clarifications est : mgd.benin@counterpart.org

Les soumissionnaires sont priés de faire la demande de l'ANNEXE D par courriel à mgd.benin@counterpart.org avec pour objet « Demande de ANNEXE D. La demande doit obligatoirement comporter, en pièce jointe, l'engagement de confidentialité (modèle en Annexe F) dûment rempli, signé et cacheté. Sans ce document, le fichier ne sera pas transmis. Counterpart transmet le fichier sous 24 heures ouvrables après réception d'une demande complète. Le fichier est destiné exclusivement à la préparation de l'offre et, le cas échéant, à l'exécution du marché. Une copie de l'engagement signé doit figurer dans l'offre technique. Ces demandes ne donnent lieu à aucune prolongation de la date de clôture.

9. Soumission des offres

Seules les soumissions électroniques seront acceptées. Toutes les offres avec devis techniques et de l'offre financière, accompagnés du dossier administratif doivent être soumises au plus tard le 02 novembre 2026 à 17h30 du Bénin à l'adresse : mgd.benin@counterpart.org

Assurer la transmission et la réception réussies de son offre relève de la responsabilité entière du soumissionnaire.

Toutes les questions relatives à cette RFP doivent être soumises au plus tard le 26 octobre 2026 à 17h30 du Bénin. Les réponses à toutes les questions reçues seront envoyées dans un délai de deux (2) jours ouvrables après la date limite de réception des questions. .

10. Modification des documents

COUNTERPART peut, à sa discrétion, pour n'importe quelle raison, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les Soumissionnaires potentiels ayant reçu les documents d'appel d'offres seront informés de l'amendement par courriel et ces modifications leur seront contraignantes.

11. Modification des propositions

Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle ait été remise à Counterpart, à condition que la demande de retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au point de contact de soumission indiqué ci-dessus avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Counterpart peut demander à un Soumissionnaire une clarification de son offre ; néanmoins, aucun Soumissionnaire ne sera autorisé à modifier son prix d'offre ou à effectuer toute autre modification importante après la date limite, sauf si la demande d'offres a été modifiée ou que le délai a été prolongé. Les clarifications qui ne modifient pas le prix d'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.

12. Critères pour l'attribution et l'évaluation

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix, c'est-à-dire la combinaison optimale des qualités techniques et d'un coût raisonnable. Les propositions seront évaluées en plusieurs étapes : conformité administrative (vérification des pièces administratives), conformité techniques (vérification sur pièces des exigences éliminatoires (E), notation du dossier technique, démonstration et test critique), puis ouverture des offres financières des seules offres techniquement qualifiées.

12.1 Évaluation des offres techniques (70 points)

Les soumissionnaires devront fournir une proposition technique claire, spécifique et succincte couvrant à la fois les approches conceptuelles et pratiques permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Les exigences de l'Annexe D sont classées selon trois niveaux :

Code	Niveau	Conséquence
E	Éliminatoire	Une seule exigence E non satisfaite entraîne le rejet de l'offre, après vérification sur pièces ou lors de la démonstration.
R	Requise	Exigence attendue ; son absence ou sa couverture partielle fait perdre des points à la notation technique.
S	Souhaitée	Appréciée ; elle peut départager des offres mais n'est jamais éliminatoire.

Les offres techniques seront notées conformément au barème ci-après :

N°	Critères	Note maxi	Phase
1	Conformité SYCEBNL, comptabilité générale et auxiliaire (Annexe D, 6.1 et 6.6) <i>Soit 2 points / exigence R</i>	12	Dossier
2	Plan de comptes siège, correspondance automatique et restitution siège (Annexe D, 6.3 et 6.4) <i>Soit 1,5 point / exigence R</i>	12	Dossier
3	Multidevises et méthodes de taux (Annexe D, 6.2) <i>Soit 2 points / exigence R</i>	6	Dossier
4	Analytique, budget, avances, immobilisations, trésorerie, GED (Annexe D, 6.5, 6.7 et 6.8) <i>Soit 0,75 point / exigence R</i>	8,25	Dossier
5	Contrôle interne, sécurité, hébergement, niveaux de service, réversibilité (Annexe D, 6.9 et 7) <i>Soit 1 point / exigence R</i>	7	Dossier
6	Méthodologie de déploiement, reprise des données, formation et support	5	Dossier
7	Références vérifiées <i>Soit 1,5 point / Expérience valide</i>	3	Dossier
8	Taux d'exigence R de niveau élevé validé <i>100% pour le meilleur taux validé et le reste calculé au prorata</i>	1,75	Dossier
SOUS-TOTAL DOSSIER TECHNIQUE		55	
8	Démonstration et test critique (voir ci-dessous)	15	Démonstration
NOTE TOTALE TECHNIQUE		70	

Seuils

Seules les offres obtenant **au moins 40/55** au sous total dossier technique sont invitées à la démonstration. Le seuil technique est de **50/70 au moins, dont au moins 10/15 à la démonstration** ; seules les offres atteignant ce seuil voient leur proposition financière ouverte. Les propositions financières des autres offres sont classées sans être ouvertes. Si un soumissionnaire soumet une proposition ne répondant pas à la majorité des informations demandées dans le présent appel à propositions, telles que précisées selon les critères d'évaluation, la proposition sera automatiquement disqualifiée.

Démonstration et test critique

Un jeu de données standard (document complémentaire n° 3) est remis aux soumissionnaires invités, au moins cinq (5) jours ouvrés avant la démonstration. La démonstration se déroule en direct, sur la plateforme réelle et non sur des diapositives ; elle dure au plus 3 heures. Un accès à un environnement de test est ensuite ouvert pendant dix (10) jours ouvrés à l'équipe d'évaluation. Les exigences éliminatoires y sont vérifiées.

N°	Opération démontrée	Point vérifié
1	Saisie d'une opération en XOF, comptabilisée selon le SYCEBNL, avec pièce jointe	F-SYC-01 à 05, F-GED-01
2	Affectation automatique : projet, bailleur, activité, ligne budgétaire	F-ANA-03
3	Attribution automatique du compte siège (cas courant)	F-MAP-02
4	Correspondance 1:N avec clé de répartition	F-MAP-03
5	Dérogation à la règle et état des dérogations	F-MAP-04
6	Facture en USD, puis règlement depuis une banque USD avec écart de change	F-DEV-02, F-DEV-07
7	Balance SYCEBNL en XOF et en français	F-SYC-02
8	Conversion USD et Trial Balance siège, rapprochée de la balance générale	F-REP-01
9	General Ledger et Budget vs Actual en USD	F-REP-01, F-BUD-02
10	Balance auxiliaire fournisseurs, balance âgée et contrôle de centralisation	F-TIE-02
11	Identification d'un compte non mappé et blocage de l'export	F-MAP-07
12	Export Excel et CSV conforme au gabarit d'export (document complémentaire n° 2)	F-REP-03, F-REP-04
13	Correction d'un code analytique erroné sur une écriture validée	F-ANA-06
14	Modification d'une règle de correspondance sans altération de l'historique ; ré imputation par lot	F-MAP-08
15	Verrouillage de la période ; tentative de saisie refusée	F-CTL-01
16	Rapport des écarts de change (Foreign Exchange Gain/Loss Report)	F-REP-01
17	Consultation de l'historique de la correspondance et de la piste d'audit	F-MAP-08, F-CTL-01

Test critique. Une transaction unique en XOF doit aboutir, sans aucune ressaisie ni imputation manuelle du compte siège, à sa comptabilisation SYCEBNL, à son compte siège, à sa contre-valeur en USD, à sa présence dans le reporting siège et dans l'export Excel.

L'échec du test critique est éliminatoire.

12.2 Évaluation des offres financières (30 points)

Les soumissionnaires ayant atteint le seuil technique seront retenus pour l'ouverture des offres financières. Les offres financières seront notées sur trente (30) points. L'offre la moins-disante obtiendra la note maximale de trente (30) points ; les notes des autres offres financières seront calculées au prorata, selon la formule

Note financière = 30 x (Offre financière la plus basse / Offre financière du soumissionnaire évalué)

Une offre dont le prix paraît anormalement bas peut être écartée après demande de justification restée sans réponse satisfaisante.

12.3 Note finale et attribution

Une note définitive sera attribuée à chaque soumissionnaire en additionnant la note technique (sur 70 points) et la note financière (sur 30 points), soit une note globale sur cent (100) points. Le soumissionnaire classé premier (1er) sera retenu comme fournisseur du progiciel comptable du Bureau. Counterpart évaluera le budget (coût total, caractère raisonnable et réaliste des coûts, et adéquation avec le budget de Counterpart pour cette prestation).

En cas de manquements significatifs aux exigences du présent appel à propositions, une offre pourra être déclarée « non conforme » et écartée. Counterpart se réserve le droit de renoncer aux irrégularités mineures à sa discrétion.

Counterpart se réserve le droit de mener des négociations et de demander des clarifications à tout soumissionnaire préalablement à l'attribution, de rejeter toute proposition non conforme, et d'annuler le présent appel à propositions à tout moment si cela est jugé conforme à son intérêt.

En soumettant une réponse au présent appel à propositions, le soumissionnaire reconnaît que l'USDA n'est pas partie à la présente consultation et accepte que toute réclamation soit présentée, par écrit et avec des explications complètes, au Projet pour examen, l'USDA n'examinant pas les réclamations relatives aux passations de marchés conduites par ses partenaires de mise en œuvre. Counterpart, à sa seule discrétion, rendra une décision finale sur toute réclamation relative à cette passation de marché.

13. Droit de Counterpart d'accepter toute offre et de rejeter toute proposition ou une partie

Counterpart rejettera toute proposition qui ne répond pas. De plus, Counterpart se réserve le droit de rejeter la proposition de tout Soumissionnaire si, selon ce dernier, le soumissionnaire n'est pas pleinement qualifié pour fournir les services, ou de rejeter toutes les propositions.

14. Négociation

Les meilleures propositions d'offres sont demandées. On prévoit que les subventions seront attribuées uniquement sur la base de ces propositions initiales. Cependant, Counterpart se réserve le droit de mener des négociations et/ou de demander des clarifications avant d'attribuer un contrat. Counterpart se réserve le droit de délivrer plusieurs récompenses, si cela est dans l'intérêt du Projet «Diàna nu kéubi (La nourriture construit l'écolier) »

15. Notification de l'attribution

Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, Counterpart informera par écrit le soumissionnaire retenu que son offre a été acceptée. Lorsque le soumissionnaire retenu accuse réception de la notification d'attribution, Counterpart informera rapidement chaque soumissionnaire non retenu que son offre a été rejetée. Si, après notification de l'adjudication, un Soumissionnaire souhaite déterminer les motifs pour lesquels son offre n'a pas été sélectionnée, il doit adresser sa demande par écrit à Counterpart.

16. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions

En soumettant une proposition à Counterpart International, la société ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>) de Counterpart, et accorde à Counterpart International l'autorisation de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution et les finalités identifiées

dans ce document de sollicitation et conformément aux obligations légales applicables les lois des États-Unis et de l'Union européenne, les réglementations sur la protection des données et toute autre obligation légale applicable. L'entreprise ou l'individu peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org. Si le consentement est retiré, counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter la proposition de l'entreprise/individu.

17. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions générales

Counterpart International s'engage à faire preuve de transparence et d'intégrité dans ses processus commerciaux. Counterpart International demande par la présente à tout Soumissionnaire de (i) informer Counterpart International dès qu'il a pris connaissance que l'intégrité de l'activité de Counterpart International a été compromise pendant la durée de cette RFP, et (ii) de signaler ces événements en informant à Counterpart International via son adresse e-mail confidentielle : whistleblower@counterpart.org, Ethicspoint, accessible à <http://counterpart.ethicspoint.com>. Les rapports peuvent être rédigés en plusieurs langues. Counterpart International ne tolérera aucune forme de représailles contre toute personne qui fait un signalement de bonne foi.

SECTION II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Contexte

Counterpart International, Inc., organisation non gouvernementale internationale basée à Washington depuis plus de 60 ans, met en œuvre au Bénin le Projet McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition « Diàna nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier), financé par le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA). Pour l'exécution de ce projet, Counterpart International dispose d'un bureau principal à Cotonou et d'un bureau opérationnel à Parakou.

Dans ce contexte, Counterpart souhaite doter son Bureau du Bénin d'un système comptable moderne, sécurisé, entièrement dématérialisé et accessible en ligne, qui réponde simultanément aux exigences de la comptabilité locale et aux besoins de reporting du siège.

Le Bureau doit tenir sa comptabilité conformément au SYCEBNL (Acte uniforme de l'OHADA en vigueur depuis le 1er janvier 2024), en franc CFA (XOF) et en français. Le siège doit disposer des mêmes informations selon son propre plan de comptes (Chart of Accounts, COA), en dollars américains (USD). L'objectif n'est pas de tenir deux comptabilités alimentées par deux saisies, mais d'appliquer le principe suivant :

UNE SEULE SAISIE COMPTABLE → DEUX RESTITUTIONS COMPTABLES

Une opération saisie et validée au Bénin doit alimenter automatiquement (i) la comptabilité locale conforme au SYCEBNL, en XOF et en français, et (ii) le reporting du siège selon son plan de comptes, en USD, sans que le personnel comptable ait à ressaisir les transactions dans un autre système, un fichier Excel ou un autre module.

Le SYCEBNL prévoit des états financiers différents selon que l'entité relève de la catégorie des associations, fondations et organisations assimilées, ou de celle des entités de gestion de projets de développement. Le Bureau relève de la catégorie **Association** ; les états exigés au titre de la présente RFP sont ceux de cette catégorie.

Objectifs

L'objectif général de la présente consultation est de mettre en service un progiciel comptable SaaS, sécurisé, multi-utilisateurs et multi-devises, pour la comptabilité du Bureau du Bénin de Counterpart International. De façon spécifique, le progiciel sélectionné doit permettre de :

- Tenir la comptabilité du Bureau conformément au SYCEBNL ;
- Saisir chaque opération une seule fois ;
- Attribuer automatiquement à chaque écriture son compte du plan de comptes siège ;
- Convertir les données de XOF en USD selon la méthode de taux définie par le siège, sans affecter la comptabilité légale en XOF ;
- Produire les restitutions du siège en USD ;
- Assurer le suivi par projet, bailleur, activité, ligne budgétaire et centre de coût ;
- Garantir la traçabilité complète entre l'écriture locale et sa restitution au siège..

Résultat attendu :

Au terme de l'exécution de l'activité, les résultats attendus se résument ainsi qu'il suit :

- Un progiciel SaaS opérationnel, en production au plus tard 10 jours après la signature du contrat ;
- La comptabilité du Bureau tenue conformément au SYCEBNL, en XOF et en français, avec les états financiers de la catégorie Association ;
- Chaque opération saisie une seule fois et alimentant automatiquement le compte siège, la contre-valeur en USD, le reporting du siège et l'export Excel ;
- Les états du siège produits en USD selon le plan de comptes siège, et rapprochés de la balance générale ;

- Une traçabilité ligne à ligne entre les données locales et les données reportées ;
- Les utilisateurs formés, les manuels et la documentation remis ;
- Le support et la maintenance opérationnels selon les niveaux de service, avec un plan de réversibilité des données.

Portée des services à couvrir par le progiciel :

Le progiciel doit couvrir l'ensemble des exigences ci-après. :

- Le mécanisme technique de restitution est libre (table de correspondance, second référentiel ou axe analytique dédié) : le soumissionnaire décrit le sien.
- Seul compte le résultat, vérifié lors du test critique : **aucune ressaisie de la transaction pour le compte siège dans le cas courant.**

a. Principe de fonctionnement attendu

Étape	Description
1	Saisie unique de la transaction au Bénin, en XOF ou en devise, avec pièce justificative jointe
2	Comptabilisation selon le SYCEBNL (XOF, français)
3	Affectation automatique aux axes : projet, bailleur, activité, ligne budgétaire, centre de coût
4	Attribution automatique du compte du plan de comptes siège, par règles paramétrées
5	Conversion XOF → USD au taux de reporting du siège
6	Restitution selon le plan de comptes du siège en USD
7	Export Excel / PDF selon le gabarit du siège

b. Cadre de la prestation

Rubrique	Information
Nature de la prestation	Acquisition de progiciel comptable SaaS ; paramétrage ; formation ; assistance, maintenance et support
Référentiel comptable local	SYCEBNL (Acte uniforme OHADA en vigueur depuis le 1er janvier 2024), catégorie Association
Monnaie de tenue de la comptabilité	Franc CFA (XOF)
Monnaie et langue du reporting siège	Dollar américain (USD) ; intitulés des états et libellés des comptes siège en anglais

c. Données de dimensionnement

Paramètre	Valeur
Utilisateurs nommés au Bénin, par profil	5
Utilisateurs du siège et auditeurs (lecture seule)	3
Volume indicatif d'écritures par mois	200 à 500 et plus
Nombre de projets / bailleurs actifs	1
Comptes bancaires (dont en devises)	1, en XOF

Paramètre	Valeur
Devises utilisées	XOF, USD
Système actuel et données à reprendre	Sans objet (aucune reprise de données)
Date cible de mise en production	10 jours au plus tard après la signature du contrat
Plan de comptes siège et gabarit d'export	Documents complémentaires n° 1 et n° 2

d. Exigences du progiciel

Le progiciel doit satisfaire **51 exigences**, regroupées en dix rubriques et classées selon trois niveaux : E (éliminatoire), R (requis) et S (souhaitée), voir Section I, 12.1.

Le détail de chaque exigence figure à la **Matrice de conformité (Annexe D)**, qui est communiquée **uniquement aux soumissionnaires qui en font la demande** par écrit à mgd.benin@counterpart.org (Section I, clause 8). Le soumissionnaire la renseigne pour chaque exigence (statut, version du logiciel concernée, référence de la preuve), la date, la signe et l'intègre à sa proposition technique.

Rubrique	Contenu principal	Nombre	E / R / S
6.1 Comptabilité générale SYCEBNL	Plan comptable, états financiers de la catégorie Association, régularisations, fonds dédiés, analyses	5	2 / 3 / 0
6.2 Multi-devises	Tenue en XOF, opérations en devises, conservation devise / taux / contre-valeurs, deux jeux de taux (légal et siège), comptes en devises	5	2 / 3 / 0
6.3 Plan de comptes siège et correspondance	Import du plan siège, attribution automatique, règles 1:1, N:1 et 1:N, dérogations tracées, comptes non mappés, réimputation	7	3 / 4 / 0
6.4 Restitution siège et exports	États du siège en USD, intitulés en anglais, export Excel / CSV conforme au gabarit, champs d'export, identifiant de ligne	5	1 / 4 / 0
6.5 Comptabilité analytique	Axes simultanés, imputation sur toutes les classes de comptes, pré-remplissage, grand-livre et balance analytiques, report à nouveau, corrections	6	0 / 6 / 0
6.6 Tiers et comptabilité auxiliaire	Fichier des tiers, balance et grand-livre auxiliaires, lettrage	3	0 / 3 / 0
6.7 Budget, engagements, avances, immobilisations, trésorerie	Suivi budget / engagé / réalisé, immobilisations, rapprochements bancaires, import des relevés	4	0 / 3 / 1
6.8 Gestion électronique des documents	Pièces justificatives rattachées aux écritures, protection après validation	2	0 / 2 / 0
6.9 Contrôle interne et piste d'audit	Piste d'audit non désactivable, verrouillage des périodes, profils, séparation des tâches, export, double authentification	5	2 / 3 / 0

Rubrique	Contenu principal	Nombre	E / R / S
7. Exigences techniques, sécurité et données	SaaS, hébergement, disponibilité, sauvegardes, chiffrement, réversibilité, archives sur 10 ans, assistance en français, mises à jour	9	4 / 4 / 1
TOTAL		51	14 / 35 / 2

e. Processus mensuel de clôture et de reporting siège

Ce processus doit être réalisé **sans aucune ressaisie** des opérations déjà comptabilisées au Bénin.

Étape	Opération
1	Saisie et comptabilisation des opérations ; attribution automatique des axes et du compte siège
2	Contrôle des lignes non mappées, des dérogations et des centralisations ; corrections tracées
3	Validation de la comptabilité locale et verrouillage de la période
4	Production de la balance et des états SYCEBNL en XOF et en français
5	Conversion en USD au taux de reporting du siège
6	Production des états du siège en USD ; rapprochement balance siège / balance générale
7	Export selon le gabarit du siège (document complémentaire n° 2)
8	Transmission au siège, avec traçabilité ligne à ligne entre données locales et données reportées

Methodologie et approche

Le soumissionnaire devra présenter, dans sa proposition technique, une note méthodologique décrivant l'approche proposée pour la mise en service et la gestion du contrat, y compris : le mécanisme de restitution siège à partir d'une saisie unique ; la gestion des comptes non mappés, des dérogations et des corrections ; le mécanisme de conversion XOF / USD et les méthodes de taux ; le déploiement en 10 jours au plus après la signature (paramétrage du plan SYCEBNL, du plan de comptes siège, de la table de correspondance, des devises et taux, des axes analytiques et des profils) ; la formation des 5 utilisateurs nommés et des 3 utilisateurs en lecture seule ; l'organisation du support ; ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Livrable et calendrier

À l'issue de ses travaux, le prestataire livre les éléments suivants, transmis en versions électronique et signée, dans les délais convenus entre les parties :

N°	Livrable	Date de soumission / réalisation
1	Abonnement au logiciel et environnement de production opérationnel	10 jours au plus tard après la signature du contrat
2	Dossier de paramétrage : plan SYCEBNL, plan de comptes siège, table de correspondance, devises et taux, axes analytiques, profils	

N°	Livrable	Date de soumission / réalisation
3	Modèles d'états locaux et siège ; gabarit d'export conforme au document complémentaire n° 2	
4	Données reprises et procès-verbal de contrôle de la reprise	Sans objet à ce jour (aucune reprise prévue)
5	Formation dispensée, feuilles de présence et supports	
6	Manuel utilisateur (français et anglais) et documentation technique	
7	Procès-verbaux de recette provisoire et définitive	
8	Contrat d'abonnement, de support et de maintenance incluant les niveaux de service et le plan de réversibilité	À la signature

Recette et mise en production

1. **Recette provisoire** : exécution réussie, sur l'environnement de production paramétré, du scénario de démonstration (Section I, 12.1) avec les données réelles du Bureau ;
2. **Recette définitive** : prononcée lorsque ce cycle a été réalisé sans ressaisie et que les réserves éventuelles ont été levées ;
3. Chaque recette fait l'objet d'un procès-verbal signé par Counterpart.

Si l'attestation prévue à la Section I, 4.B (point 7) s'avère inexacte lors de la recette, Counterpart peut résilier le contrat sans indemnité et obtenir le remboursement des sommes versées au titre des prestations de mise en œuvre.

Qualification institutionnelles

Peuvent soumissionner les éditeurs, distributeurs et intégrateurs de logiciels comptables légalement établis, ayant la capacité de contracter et d'assister le Bureau au Bénin.

Le soumissionnaire devra justifier :

- Justifier d'une existence juridique régulière et d'une capacité à contracter, et en fournir la preuve ;
- Justifier d'au moins une expérience avérée des logiciels comptables et des organisations à but non lucratif ou internationales ;
- Démontrer sa maîtrise du SYCEBNL par des références ;
- Justifier d'une expérience de la comptabilité multi-devises et multi-référentiels ;
- Disposer d'une capacité d'assistance au Bénin, en français, dans les délais de l'exigence T-08 ;
- Fournir au moins deux (2) références vérifiables d'utilisateurs à but non lucratif sous SYCEBNL dans l'espace OHADA, avec contact joignable.

Exigence linguistique

Tous les livrables doivent être soumis en français avec des résumés exécutifs en anglais si demandé. L'interface utilisateur et l'assistance sont en français (interface également disponible en anglais pour les utilisateurs du siège). Les intitulés des états du siège et les libellés des comptes siège sont en anglais ; les libellés d'écriture restent dans la langue de saisie. Le manuel utilisateur est fourni en français et en anglais.

Période d'exécution

La mise en production doit intervenir au plus tard 10 jours après la signature du contrat. L'abonnement, le support et la maintenance courent ensuite pour la durée fixée au contrat, avec accès en lecture aux archives comptables pendant la durée légale de conservation de dix ans (exigence T-07).

Confidentialité, propriété et protection des données

Toutes les données comptables, financières, administratives et opérationnelles saisies ou générées dans le système demeurent la propriété exclusive de Counterpart International, Inc. Le prestataire garantit leur confidentialité, leur intégrité, leur disponibilité, leur traçabilité, leur sauvegarde et leur restitution. Il ne peut les utiliser à aucune autre fin que l'exécution du contrat. À la fin du contrat, Counterpart récupère l'intégralité de ses données dans un format exploitable, puis le prestataire procède à leur effacement, attesté par écrit, à l'issue de la période de conservation convenue.

Documents complémentaires remis avec la RFP

N°	Document
1	Plan de comptes du siège (Chart of Accounts, codes et libellés en anglais)
2	Gabarit d'export Excel / CSV du siège
3	Jeu de données de démonstration (remis aux soumissionnaires invités à la démonstration)
4	Matrice de conformité (Annexe D) : communiquée uniquement aux soumissionnaires qui en font la demande

SECTION III: ANNEXE

A. Liste de controle

Pour aider les soumissionnaires à préparer des propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation incluant une offre en réponse à cette demande de propositions :

- Dossier administrative (Voir section I, clause 4. A. Dossier administratif)
- Proposition officielle (offre technique)
- Proposition officielle (offre financière)
- Références (Section III, D) : au moins deux références vérifiables, avec preuves
- Attestation signée sur l'absence de ressaisie ou d'imputation manuelle pour le reporting siège
- Preuves des références

B. Modèles de lettre de Motivation

Modèle de lettre de motivation

La lettre de motivation suivante doit être placée sur papier à en-tête et complétée/signée/tamponnée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

À : [« Diànà nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier)]
Counterpart Benin sise au Parcelle k.Lot 439 à togbin zone3

Référence : RFP-2026-1130-04

À qui cela peut concerner :

Nous, les soussignés, fournissons par la présente l'offre jointe pour effectuer tout le travail nécessaire à l'accomplissement des activités et exigences telles que décrites dans la RFP mentionnée ci-dessus. Veuillez trouver notre offre jointe.

Nous reconnaissons et acceptons par la présente tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la RFP mentionnée ci-dessus. Nous certifions en outre que la société ci-dessous — ainsi que ses principaux dirigeants et toutes les marchandises et services offerts en réponse à cette demande d'offres — sont éligibles à participer à cet appel d'offres conformément aux termes de cette sollicitation et aux réglementations de l'USDA.

De plus, nous certifions par la présente que, selon notre connaissance et notre conviction :

Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un projet de Counterpart ou [« Diànà nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier)] des membres du personnel du projet ;
Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires soumettant des propositions en réponse à la demande de propositions mentionnée ci-dessus ; et

Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, actuelles et complètes.

Signature autorisée :

Nom complet du signataire :

Titre :

Date :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise :

Site web :

Numéro d'enregistrement de l'entreprise ou d'identification du contribuable :

L'entreprise a-t-elle un compte bancaire actif (Oui/Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) :

C. Questionnaire de la divulgation de l'IA

Le questionnaire de divulgation de l'IA sert à indiquer si et comment les outils ou systèmes d'intelligence artificielle (IA) seront utilisés dans le cadre des services fournis, et pour garantir des protections appropriées des données, de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et de la sécurité de Counterpart. Le chef du département informatique au bureau des USA doit approuver toute IA utilisée dans le cadre des Services ou Livrables, et une version signée sera intégrée à tout contrat conclu avec Counterpart.

Instructions (Divulgation de l'utilisation de l'IA)

Consultez une catégorie ci-dessous et décrivez brièvement toute utilisation de l'IA (outil + but) (Exemples d'outils commerciaux incluent Microsoft Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity, Grammarly, DeepL, Midjourney, DALL·E). S'il n'y en a pas, sélectionnez la Catégorie 3 et écrivez « Aucune IA ne sera utilisée. »

Si l'IA est utilisée, indiquez quelles données Counterpart/client/PII/confidentielles (le cas échéant) seront saisies et où elles sont traitées/stockées (et conservées, le cas échéant).

Confirmation : pas d'entraînement/mélange des données de Counterpart ; vous restez responsable des livrables (évaluation humaine) ; et vous informerez counterpart et obtiendrez l'approbation avant tout changement dans l'utilisation de l'IA.

Sélection de catégorie (cochez un)

- ☐ Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables
- ☐ Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
- ☐ Catégorie 3 - Aucune utilisation de l'IA dans le cadre des Services ou des livrables

Fournissez plus d'informations en fonction de la catégorie que vous avez sélectionnée.

Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables

S'applique lorsque l'IA fait partie des services ou livrables et/ou traite les données de Counterpart ou client. Nécessite l'approbation du responsable du département informatique du bureau américain.

Catégorie 1 – Informations requises (toutes les informations) :

Nom(s) d'outil/système IA : _____

Fournisseur(s) d'IA : _____

Objectif / cas d'usage : _____

Données impliquées (cochez tout) : ☐ Client/Donateur ☐ de l' ☐ entreprise PII ☐ Autres : _____

Lieu de traitement/stockage des données : _____

Période de conservation des données : _____

Formation en IA utilisant les données de l'entreprise ? ☐ Non ☐ Oui.

Est-ce une version payante de l'outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA

Cela ne s'applique qu'à une utilisation limitée de productivité et non aux livrables.

Catégorie 2 – Confirmations requises

Je confirme que :

- ☐ Aucune donnée de counterparty, client, donneur ou confidentialité n'est saisie
- ☐ Les résultats de l'IA sont examinés et vérifiés par moi
- ☐ L'IA ne produit pas de livrables ni de décisions
- ☐ L'IA n'est pas entraînée à partir des informations de Counterparty

Outils d'IA utilisés (s'ils existent) :

Description de l'utilisation accessoire :

Est-ce une version payante d'un outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Rappels généraux

Une approbation est requise avant d'utiliser l'IA dans la catégorie. Une divulgation inexacte ou incomplète peut entraîner un retard d'approbation, un non-paiement, la suspension de l'utilisation de l'IA ou la résiliation du contrat.

Signature du soumissionnaire Signée par un Représentant Autorisé

Nom : _____ Date : _____

Poste :

Signature : _____

Annexe D : Matrix de conformité

Merci d'en faire la demande en écrivant à l'adresse : à mgd.benin@counterpart.org

D. References

En utilisant le format de tableau exact fourni ci-dessous, veuillez énumérer uniquement les missions similaires mises en œuvre au cours des trois (3) dernières années, une brève description de la pertinence de chacune d'entre elles par rapport au présent appel d'offres, et les coordonnées de chaque client précédent. Vous pouvez également joindre des lettres de recommandation / appréciation et des certificats.

#	(a) Titre de l'activité	(b) Lieu de l'activité	(c) Résumé de l'activité et de sa pertinence	(d) Période d'exécution	(e) Contractant principal ou sous-traitant ?	(f) Montant de l'activité	(g) Nom et contact du client
1							
2							
3							

E. Tableau de proposition financière

La proposition financière doit comprendre le prix de chaque poste, en XOF, hors taxes et toutes taxes comprises, sur la base des données de dimensionnement de la Section II. Les prix proposés doivent être raisonnables, toutes taxes comprises, et couvrir l'ensemble des exigences décrites dans le présent appel à propositions.

Poste	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire HT (F CFA)	Prix total HT (F CFA)	Prix total TTC (F CFA)
01	Abonnement annuel au logiciel (5 utilisateurs nommés + 3 lecture seule)	Année				
02	Hébergement et sauvegarde (si distinct)	Année				
03	Paramétrage et mise en service	Forfait	1			
04	Formation	Forfait	1			
05	Support et maintenance	Année				
	TOTAL					

Mode de facturation de l'abonnement : ☐ forfaitaire ☐ par utilisateur. Prix d'un utilisateur supplémentaire (F CFA / an) : _____

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Mode d'emploi. Cette fiche doit être jointe, **remplie, signée et cachetée**, au courriel de demande de l'Annexe D envoyé à mgd.benin@counterpart.org, avec pour objet « **Demande de ANNEXE D** », Sans ce document, le fichier ne sera pas transmis. Counterpart transmet l'Annexe D sous 24 heures ouvrables après réception d'une demande complète.

Référence : RFP-2026-1130-04 - Acquisition, paramétrage et mise en service d'un progiciel de comptabilité Cloud/SaaS pour le Bureau du Bénin de Counterpart International

Objet : Engagement de confidentialité relatif à la Matrice de conformité (Annexe D) et aux informations associées

1. Identification du soumissionnaire

Raison sociale	
Forme juridique	
N° RCCM / IFU	
Adresse	
Rôle dans l'offre	☐ Éditeur ☐ Distributeur ☐ Intégrateur
Représentant habilité (nom et qualité)	
Téléphone	
Courriel de réception de l'Annexe D	

Le soumissionnaire désigné ci-dessus (ci-après « le Soumissionnaire ») s'engage envers Counterpart International, Inc. (ci-après « Counterpart ») dans les termes suivants :

- **Article 1 : Informations confidentielles**

Sont confidentielles la Matrice de conformité (Annexe D), son contenu (exigences, références, niveaux E/R/S), sa structure, ainsi que les documents complémentaires remis dans le cadre de la RFP (plan de comptes du siège, gabarit d'export, jeu de données de démonstration) et toute information non publique relative à Counterpart, à son organisation comptable et à son reporting (ci-après « les Informations confidentielles »).

- **Article 2 : Usage limité**

Le Soumissionnaire utilise les Informations confidentielles exclusivement pour préparer son offre en réponse à la RFP-2026-1130-04 et, le cas échéant, pour exécuter le marché qui en résulterait. Tout autre usage est interdit.

- **Article 3 : Obligations**

- Ne pas divulguer, publier, copier ni transmettre les Informations confidentielles à un tiers, notamment à un concurrent, sans l'accord écrit préalable de Counterpart ;
- Limiter l'accès aux seuls employés ou sous-traitants ayant besoin d'en connaître pour préparer l'offre, et les lier par des obligations de confidentialité au moins équivalentes ;
- Protéger les Informations confidentielles par des mesures de sécurité raisonnables, au moins équivalentes à celles appliquées à ses propres informations sensibles ;

- Ne pas saisir les Informations confidentielles dans un outil d'intelligence artificielle externe, sauf déclaration préalable dans le formulaire de divulgation IA et approbation de Counterpart ;
 - Informer Counterpart sans délai de toute divulgation ou perte, avérée ou suspectée.
- **Article 4 : Exceptions**

Cet engagement ne s'applique pas aux informations qui sont ou deviennent publiques sans faute du Soumissionnaire, qui étaient déjà légitimement connues de lui avant leur communication, ou dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité compétente, sous réserve d'en informer Counterpart au préalable lorsque la loi le permet.

- **Article 5 : Restitution et destruction**

Si le Soumissionnaire ne dépose pas d'offre, n'est pas retenu, ou à la première demande de Counterpart, il restitue ou détruit toutes les Informations confidentielles et leurs copies sous sept (7) jours et en atteste par écrit.

- **Article 6 : Propriété**

Les Informations confidentielles restent la propriété exclusive de Counterpart. Leur communication ne confère au Soumissionnaire aucune licence ni aucun droit, et n'oblige Counterpart à retenir son offre.

- **Article 7 : Durée**

Le présent engagement prend effet à la date de signature et reste en vigueur pendant [deux (2) ans] après la date de clôture de la RFP. Pour le Soumissionnaire retenu, il se poursuit pendant toute la durée du contrat et [deux (2) ans] après son terme, sans préjudice de la clause de confidentialité du contrat.

Le Soumissionnaire certifie avoir pris connaissance du présent engagement, en accepter toutes les dispositions et être habilité à le signer.

Fait à, le

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet du Soumissionnaire :